



académie

bulletin académique



n° 478



du 14 décembre 2009

SOMMAIRE

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
- Mouvement national et inter académique des personnels ATOSS - Rentrée scolaire 2010	1
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
- Organisation des épreuves de certification en LV - Session 2010	3
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	
- Actions de formation à l'étranger destinées aux professeurs du second degré - Année scolaire 2009 - 2010	10
SERVICE ACADEMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	
- Dispositif de réorientation en BTS à l'issue du semestre d'orientation	11

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-478-618 du 14/12/2009

MOUVEMENT NATIONAL ET INTERACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS - RENTREE SCOLAIRE 2010

Référence : note de service ministérielle DGRH n° 2009-171 du 23 novembre 2009 publiée au BOEN n° 45 du 3 décembre 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs de service d'affectation des personnels Atoss - Tous personnels Atoss (pour information)

Affaire suivie par : Personnes chargées du dossier : Pour les personnels administratifs : Mme Sandrine Sauvaget (Tél. 04-42-91-72-28) - Pour les personnels techniques : Mme Noelle Vincent (Tél. 04-42-91-72-44) - Fax : 04-42-91-70-06 - e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

1) La note de service ministérielle visée en référence règle les modalités d'organisation et le calendrier du mouvement national et du mouvement interacadémique des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé pour la rentrée scolaire 2010.

Les personnes intéressées sont invitées à s'y reporter et à tenir le plus grand compte du calendrier des opérations figurant en annexe 2 de la note de service ministérielle sus-visée.

Le mouvement national concerne les personnels à gestion nationale :

- ▶ médecins de l'éducation nationale
- ▶ conseillers techniques de service social
- ▶ techniciens de laboratoire

Le mouvement interacadémique concerne les personnels à gestion déconcentrée :

- ▶ attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ infirmier(e)s de l'éducation nationale
- ▶ assistant(e)s de service social
- ▶ adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- ▶ adjoints techniques de laboratoire des établissements d'enseignement
- ▶ adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés

N.B. : Le mouvement national des conseillers d'administration scolaire et universitaire a fait l'objet de la note de service ministérielle n° 2009-165 du 22 octobre 2009 publiée au BOEN n° 43 du 19 novembre 2009, et de la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n°475 du 23 novembre 2009. Le serveur AMIA pour la saisie de vœux de mutation sera ouvert à compter du 8 janvier 2010 jusqu'au 29 janvier 2010.

2) Comme l'an dernier, les opérations de mutation des personnels Atoss s'effectueront **uniquement** sur le site internet AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

(connexion avec le NUMEN et la date de naissance)

3)

Calendrier de saisie des demandes	
ADAENES	du 1 ^{er} décembre 2009 au 7 janvier 2010
SAENES	
MEDECINS	du 3 décembre 2009 au 7 janvier 2010
CTSS	
TECHNICIENS DE LABORATOIRE	
ADJAENES	du 18 janvier 2010 au 15 février 2010
INFIRMIER(E)S	
ASS	
ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE	
ATEC non décentralisés	

4) Je rappelle la procédure de confirmation de demande de mutation : comme pour le mouvement 2009, à l'issue de la période de formulation des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit à nouveau se connecter sur AMIA pour imprimer sa confirmation de demande de mutation. Les confirmations des demandes de mutation doivent être adressées par les personnels concernés, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT du Rectorat, pour avis, selon le calendrier national (*annexe 2 de la note de service ministérielle*).

Si l'agent renonce à sa demande de mutation, l'imprimé de confirmation doit également être envoyé à la DIEPAT selon le même calendrier, signé et revêtu de la mention "annulation de la demande de mutation".

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-478-1278 du 14/12/2009

ORGANISATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION EN LV - SESSION 2010

Références : circulaire DGESCO n 2009-0571 du 16 octobre fixant le format et le calendrier des certifications en LV session 2010 - Circulaire DGESCO n 2009-159 du 30 octobre 2009 fixant le calendrier des épreuves orales et écrites de la session 2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement en charge de l'organisation de la Certification en Langues Vivantes étrangères : Allemand - Anglais - Espagnol

Affaire suivie par : M. PIZARD - Tel : 04 42 91 72 04 - Fax : 04 42 91 70 05

La certification en langues vivantes étrangères apporte une reconnaissance internationale des niveaux de compétences atteints et ne concurrence en rien les évaluations faites dans le cadre institutionnel et les diplômes délivrés par le ministère de l'Education Nationale.

Cette note de service a pour objet de présenter l'organisation de la session 2010 des certifications en mettant l'accent sur les ajustements de procédures inhérents à toute nouvelle session afin d'aboutir autant que possible à une harmonisation de ces opérations.

- I. Les principes communs
- II. Les modalités détaillées par certifications

I - Au préalable, il convient de souligner les principes communs ci-dessous qui valent pour les 3 langues vivantes :

- les candidats présenteront les mêmes types d'épreuves et pourront obtenir une certification de niveau B1 ou A2, en fonction des résultats, niveaux de référence définis par le cadre commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe,
- les établissements veilleront à une information le plus tôt possible des élèves concernés par une certification en LV,
- **les convocations des élèves pour les épreuves écrites comme pour l'oral seront de la compétence des établissements scolaires,**
- **les convocations des enseignants seront assurées exclusivement par le rectorat via l'application Imagin (DIEC 203 François Pizard françois.pizard@ac-aix-marseille.fr tel : 04.42.91.72.04) selon les modalités décrites ci-dessous pour chaque discipline, après validation des corps d'inspection,**
- les corrections des épreuves écrites seront effectuées sur site pour les 3 LV. L'objectif étant malgré tout de minimiser les déplacements des correcteurs dans le respect de la réglementation inhérente à tout examen,
- les établissements communiqueront à la DIEC (bureau 203) en février (fin semaine 4 – début semaine 5) leur planning de passage des épreuves orales afin que celle-ci prépare avec les IA IPR les convocations des binômes d'interrogateurs-évaluateurs. Ces convocations seront établies via l'application Imagin : Cela permettra aux établissements de consulter leurs convocations de façon simultanée,

- S'agissant des convocations pour les épreuves orales, elles intégreront une heure avant le début des épreuves. Elles seront diffusées sous couvert de leur chefs établissement par la DIEC 203 (semaine 9),

- Les notes des épreuves orales seront saisies par les enseignants sur le centre d'examen, à l'issue de chaque journée d'interrogation,

- A l'issue des épreuves écrites les établissements porteront au Rectorat (DIEC 203) les copies (Semaine 16), pour y être classées et anonymées. Celles-ci seront ensuite transportées par chauffeur sur les centres de correction retenus (semaine 17),

- A l'issue des correction : les notes seront saisies par les enseignants correcteurs via l'application LOTANET à partir des bordereaux prévus à cet effet.

Les IA IPR, présents sur les centres de correction, adresseront les listes d'émargement à la DIEC 203 dans les meilleurs délais,

- A l'issue de la session, il importe que les enseignants correcteurs et évaluateurs saisissent dans Imagin leur état de frais de mission (frais de jury et de déplacement). L'application Imagin est à présent déployée pour l'ensemble des examens et concours de l'académie.

Ces derniers feront l'objet d'une rétribution établie sur les mêmes bases que celles de l'an passé. Les frais de déplacements seront également pris en charge, le cas échéant,

- Toutes les notes (épreuves écrite et orale) devront impérativement avoir été saisies avant le 15 mai 2010, date limite impérative.

- Le déroulement des épreuves, décrit au point II, correspond à celui de la session 2009. Si l'administration centrale diffusait des modifications à cet égard, les établissements en seraient avisés par une note d'information publiée au Bulletin académique.

II - Les modalités détaillées par certifications

I. Certification en langue allemande

1. Publics visés

*Elèves volontaires de seconde des lycées généraux et technologiques

*Elèves volontaires de première année de lycées professionnels

*Elèves volontaires de troisième des sections européennes proposés par leurs professeurs au vu de leur très bon niveau d'allemand.

2. Inscription

Chaque établissement dispose d'un nombre maximal de candidats qu'il devra inscrire du 04 janvier 2010 au 29 janvier 2010 sur l'application OCEAN :

<http://inscri-etab.ac-aix-marseille.fr>

Pour préparer le travail de saisie, les établissements pourront utiliser la fiche individuelle de pré-inscription jointe en annexe

Le suivi par les établissements de la procédure d'inscription sera possible pendant la durée d'ouverture du serveur sur le site : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>

Dès la clôture du serveur, les confirmations d'inscription seront éditées par les établissements, vérifiées et visées par les candidats et leur représentant légal. Ces confirmations d'inscription seront conservées par les établissements.

Dans un souci d'amélioration des procédures et de bon déroulement des opérations, aucune inscription hors délai ne sera prise en compte.

Remarque :

- Tout élève inscrit en section européenne anglaise ou espagnole a le droit de s'inscrire à la certification en allemand qui a lieu un autre jour que les certifications en langue anglaise ou espagnole.

- Un élève redoublant qui aurait déjà passé la certification sans obtenir le niveau B1 a le droit de se réinscrire.

3. Définition et organisation des épreuves

3.1 Epreuve collective écrite

Epreuve

Elle doit évaluer la compréhension écrite et orale et l'expression écrite.

Elle se déroule dans l'établissement de l'élève, dans une salle équipée d'un lecteur de CD-audio. L'encadrement et la surveillance des élèves sont assurés, dans la mesure du possible, par les enseignants d'allemand.

L'épreuve écrite collective est fixée au vendredi **26 mars 2010** et l'organisation pratique de l'épreuve est la suivante :

Horaire : 13 h 30 – 17 h 00 ; durée 180 mn + 2 pauses

*partie « compréhension de l'écrit » (suivie d'une pause de 5mn)

*partie « compréhension de l'oral » (suivie d'une pause de 5mn)

*partie « expression écrite »

Les supports (livrets et CD) prévus pour les trois parties de l'épreuve comprennent les consignes générales rédigées en langue étrangère, les plages de silence nécessaires à la réalisation des exercices ainsi que les consignes spécifiques à la partie « compréhension de l'oral ». L'ensemble de ces supports fait l'objet d'une transmission aux établissements-centres par la division des examens et concours (bureau 201 Carine Gauthier carine.gauthier@ac-aix-marseille.fr tel : 04.42.91.71.81).

IMPORTANT : lors de l'écoute sur CD-audio, le professeur ne peut ni l'interrompre ni la commenter.

Correction

Les copies relatives à cette épreuve seront corrigées sur un site en cours de détermination.

La date prévisionnelle de correction est fixée au mercredi 28 avril 2010.

3.2 Epreuve individuelle orale

Destinée à évaluer l'expression orale en continu et l'interaction orale, cette épreuve consiste en un entretien de 15 minutes sans temps de préparation.

Elle aura lieu **du lundi 08 mars au vendredi 16 avril 2010** dans l'établissement de l'élève.

Les élèves seront convoqués par le chef d'établissement

L'interrogation est assurée par un binôme de deux enseignants (un enseignant-interrogateur qui peut être celui de l'élève et un enseignant-évaluateur qui n'est pas l'enseignant de l'élève)

A l'issue des interrogations, les notes seront saisies sur le site LOTANET à partir des bordereaux prévus à cet effet.

II. Certification en langue anglaise

Les principes mentionnés en introduction valent également pour la certification en anglais.

1. Publics visés

*Elèves de seconde des sections européennes des lycées généraux et technologiques

*Elèves des sections européennes de première année de lycée professionnel

2. Inscription

Chaque établissement inscrira ses candidats du 04 janvier 2010 au 29 janvier 2010 sur l'application OCEAN :

<http://inscri-etab.ac-aix-marseille.fr>

Pour préparer le travail de saisie, les établissements pourront utiliser la fiche individuelle de pré-inscription jointe en annexe

Le suivi par les établissements de la procédure d'inscription sera possible pendant la durée d'ouverture du serveur sur le site : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>

Dès la clôture du serveur, les confirmations d'inscription seront éditées par les établissements, vérifiées et visées par les candidats et leur représentant légal. Ces confirmations d'inscription seront conservées par les établissements.

Dans un souci d'amélioration des procédures et de bon déroulement des opérations, aucune inscription hors délai ne sera prise en compte.

Remarque :

- En dehors des publics visés ci-dessus, aucune candidature n'est possible.

3. Définition et organisation des épreuves

3.1 Epreuve collective écrite

Epreuve

Elle doit évaluer la compréhension écrite et orale et l'expression écrite.

Elle se déroule dans l'établissement de l'élève, dans une salle équipée d'un lecteur CD-audio. L'encadrement et la surveillance des élèves sont assurés, dans la mesure du possible par les enseignants d'anglais.

Le jour de l'épreuve écrite collective est fixé au **jeudi 25 mars 2010** et l'organisation pratique de l'épreuve est la suivante :

Horaire : 14 h 00 – 16 h 30 ; Durée : 120 mn + pauses

*partie « compréhension et expression de l'écrit » (suivie d'une pause de 5mn)

*partie « compréhension de l'oral » (suivie d'une pause de 5mn)

Les supports (livrets et CD) de l'épreuve seront transmis aux établissements-centres par la DIEC (bureau 201 Carine Gauthier carine.gauthier@ac-aix-marseille.fr tel : 04.42.91.71.81).

IMPORTANT : lors de l'écoute sur CD-audio, le professeur ne peut ni l'interrompre ni la commenter.

Les copies relatives à cette épreuve seront corrigées sur un site en cours de détermination.

La date prévisionnelle de correction est fixée au mardi 27 avril 2010.

3.2 Epreuve individuelle orale

Cette épreuve consiste en un entretien de 10 à 12 minutes sans temps de préparation.

Elle aura lieu **du 8 mars au 16 avril 2010** dans l'établissement de l'élève

Les élèves seront convoqués **deux par deux** par le chef d'établissement

L'interrogation est assurée par deux enseignants selon les modalités suivantes :

- le premier enseignant (« examinateur-interlocuteur ») mène l'entretien et évalue le candidat à l'issue de l'interrogation.
- le deuxième enseignant (« examinateur-évaluateur ») évalue pendant l'épreuve sans intervenir.

Les enseignants devront disposer d'un temps de concertation nécessaire à l'harmonisation des notes et du barème.

A l'issue des interrogations, les notes seront saisies sur le site LOTANET à partir des bordereaux prévus à cet effet.

III. Certification en langue espagnole

Les principes mentionnés en introduction valent également pour la certification en espagnol.

1. Publics visés

*Elèves de seconde des sections européennes des lycées généraux et technologiques

*Elèves des sections européennes de première année de lycée professionnel

2. Inscription

Chaque établissement inscrira ses candidats du 04 janvier 2010 au 29 janvier 2010 sur l'application OCEAN :

<http://inscri-etab.ac-aix-marseille.fr>

Pour préparer le travail de saisie, les établissements pourront utiliser la fiche individuelle de pré-inscription jointe en annexe,

Le suivi par les établissements de la procédure d'inscription sera possible pendant la durée d'ouverture du serveur sur le site : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>

Dès la clôture du serveur, les confirmations d'inscription seront éditées par les établissements, vérifiées et visées par les candidats et leur représentant légal. Ces confirmations d'inscription seront conservées par les établissements.

Dans un souci d'amélioration des procédures et de bon déroulement des opérations, aucune inscription hors délai ne sera prise en compte.

Remarque :

- En dehors des publics visés ci-dessus, aucune candidature n'est possible.

3. Définition et organisation des épreuves

3.1 Epreuve collective écrite

Epreuve

Elle doit évaluer la compréhension écrite et orale et l'expression écrite.

Elle se déroule dans l'établissement de l'élève, dans une salle équipée d'un lecteur CD-audio.

L'encadrement et la surveillance des élèves sont assurés, dans la mesure du possible par les enseignants d'espagnol.

Le jour de l'épreuve écrite collective est fixé au jeudi **25 mars 2010** et l'organisation pratique de l'épreuve est la suivante :

Horaire : 14 h 00 – 16 h 30. Durée : 140 mn + pauses

*partie « compréhension de l'écrit » (précédée des explications et de la remise des livrets correspondants aux candidats) : durée 50mn

*partie « compréhension de l'oral » (précédée des explications et de la remise des livrets correspondants aux candidats) : durée 40mn

* partie « expression écrite et interaction écrite » : durée 50mn

Les supports (livrets et CD) de l'épreuve seront transmis aux établissements-centres par la DIEC (bureau 201 Carine Gauthier carine.gauthier@ac-aix-marseille.fr tel : 04.42.91.71.81).

IMPORTANT : lors de l'écoute sur CD-audio, le professeur ne peut ni l'interrompre ni la commenter.

Correction :

Les copies relatives à cette épreuve seront corrigées sur un site en cours de détermination.

La date prévisionnelle de correction est fixée au jeudi 29 avril 2010.

3.2 Epreuve individuelle orale

Destinée à évaluer l'expression orale en continu et l'interaction orale, cette épreuve consiste en un entretien de 15 minutes précédé d'une préparation de 15 minutes.

Elle aura lieu **du 08 mars au 16 avril 2010** dans l'établissement de l'élève dans deux salles, une pour la préparation et une pour l'interrogation.

Les élèves seront convoqués par le chef d'établissement

L'interrogation est assurée *par deux enseignants* selon les modalités suivantes :

- le premier enseignant (« examinateur-interlocuteur ») mène l'entretien et évalue le candidat à l'issue de l'interrogation.
- le deuxième enseignant (« examinateur-évaluateur ») évalue pendant l'épreuve sans intervenir.
- **IMPORTANT : l'examineur-évaluateur ne doit en aucun cas être le professeur de l'élève.**

Les enseignants devront disposer d'un temps de concertation nécessaire à l'harmonisation des notes et du barème.

A l'issue des interrogations, les notes seront saisies sur le site LOTANET à partir des bordereaux prévus à cet effet.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

FICHE DE PREINSCRIPTION – CERTIFICATION EN LANGUES - 2010

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

IDENTITE

Titre :

NOM de naissance :

NOM usuel :

PRENOM(S) :

Identifiant National Elève (INE) :

NAISSANCE

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Commune de naissance :

Arrondissement de naissance :

Département de naissance (étranger = « 099 ») :

Pays de naissance (si né(e) à l'étranger) :

ADRESSE

ADRESSE :

Lieu dit :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

DIVERS

NATIONALITE :

Division de classe :

Section de langue :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

CANDIDATURE

LANGUE CHOISIE POUR LA CERTIFICATION :

NIVEAU DE CERTIFICATION (A2 pour les collèges ou B1 pour les Lycées) :

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/09-478-85 du 14/12/2009

ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER DESTINEES AUX PROFESSEURS DU SECOND DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

Les enseignants du second degré souhaitant s'informer sur les actions de formation à l'étranger au cours de l'été 2010 sont invités à consulter en ligne le BO n° 46 du 10 décembre 2009 sur le site

<http://www.education.gouv.fr>

Les informations relatives aux programmes sont consultables et téléchargeable sur le site du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) à l'adresse

<http://www.ciep.fr/stageslinguistic/>

Les enseignants qui désirent se porter candidats rempliront le formulaire de candidature téléchargeable sur ce site, conformément aux instructions jointes et l'adresseront **avec avis de leur chef d'établissement, par la voie hiérarchique, selon le cas à l'IA IPR ou à l'IEN ET-EG de la discipline à l'adresse :**

**Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

**fax bureau des IA IPR : 04 42 91 70 13
fax bureau des IEN ET-EG : 04 42 93 88 19**

pour le vendredi 8 janvier 2010 au plus tard

NB : les services de la DIPE, la DAREIC ne sont en aucun cas destinataires des formulaires de candidature

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/09-478-69 du 14/12/2009

DISPOSITIF DE REORIENTATION EN BTS A L'ISSUE DU SEMESTRE D'ORIENTATION

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée public - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée privé sous-contrat - Mesdames et Messieurs les responsables des services communs - Universitaire s/c de Messieurs les présidents d'université

Affaire suivie par : Mme GEHRKE - Tel : 04 42 91 70 17 - Mme CARRER - Tel : 04 42 91 70 97 - Fax - 04 42 91 70 14 - ce.saio@ac-aix-marseille.fr

A l'issue du 1er semestre de la 1ère année universitaire, les étudiants qui le souhaitent peuvent choisir de se réorienter vers une Section de Technicien Supérieur en lycée ou un Diplôme Universitaire de Technologie. Ce choix doit permettre à l'étudiant d'atteindre un diplôme de Technicien Supérieur en deux années, semestre suivi à l'université compris.

Ce dispositif s'appuie sur les places restées vacantes à la rentrée. Vous trouverez ci-joint l'état des places vacantes dans les lycées publics et privés sous contrat. Cette information devra être mise à disposition des étudiants le plus largement possible.

Les candidatures :

A la suite des évaluations de fin de 1er semestre, courant janvier 2010, les étudiants pourront prendre contact directement avec les proviseurs des lycées concernés. Ils adresseront une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle ils pourront exprimer leur projet, faire état de leur cursus de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle ou de tout élément pouvant contribuer à l'évaluation du dossier. Ils joindront à cette lettre les résultats obtenus au baccalauréat et à l'université.

Les candidatures devront parvenir aux établissements **avant le 29 janvier 2010**.

Le recrutement :

- Toutes les places vacantes doivent être offertes,
- Aucune candidature ne sera exclue d'emblée (candidats non retenus en juin 2009 par exemple)
- Il n'y a pas lieu de ne prendre en compte que des résultats et appréciations antérieurs au cursus à l'université ; les éléments d'évaluation recueillis au cours de ce cursus seront pris en considération.

L'entrée en formation devrait être réalisée avant les vacances d'hiver.

- L'organisation de l'année scolaire pourra être aménagée pour ces nouveaux étudiants (stage à effectuer pendant les congés d'été par exemple),
- Les étudiants restent administrativement inscrits à l'université.

Pour les lycées offrant un nombre plus important de places et /ou proches des universités, il est souhaitable que s'établissent des relations avec les présidents des universités et responsables d'UFR pour favoriser un travail en commun des enseignants des STS, des DUT et des DEUG (examen des programmes suivis, repérage des convergences et différences à compenser ; prise en compte de l'évaluation du 1er semestre...). Cette intégration tardive d'étudiants peut en effet poser des problèmes d'ordre pédagogique et organisationnel qu'il convient de prendre en compte. Les inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que le délégué académique à l'enseignement technique pourront être sollicités à ce sujet.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

PLACES VACANTES STS 2009- Domaine de la PRODUCTION- Lycées PUBLICS+PRIVES

Etablissement	Ville	Pu/ Pr	Spécialité/Mention/Voie	Capacités accueil	Présents rentrée (décembre 2009)	Places vacantes
Girard	Avignon	Pu	Après-vente automobile, option véhicules industriels	18	14	4
Perrin	Marseille	Pu	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	35	28	7
Diderot	Marseille	Pu	Bâtiment	45	43	2
Perrin	Marseille	Pu	Chimiste	35	31	4
La Forbine	Marseille	Pr	Chimiste	35	32	3
Perrin	Marseille	Pu	Conception de produits industriels	30	25	5
Girard	Avignon	Pu	Conception de produits industriels	24	15	9
Jean Lurçat	Martigues	Pu	Constructions métalliques	24	19	5
Mendès France	Vitrolles	Pu	Contrôle industriel et régulation automatique	24	22	2
Marie Curie	Marseille	Pu	Design Communication- espace.-volume	18	17	1
Perrin	Marseille	Pu	Design de produits	24	21	3
Diderot	Marseille	Pu	Design d'espace	30	29	1
Rempart	Marseille	Pu	Electrotechnique	30	29	1
Perrin	Marseille	Pu	Electrotechnique	35	33	2
Artaud	Marseille	Pu	Electrotechnique	30	27	3
Girard	Avignon	Pu	Electrotechnique	30	29	1
Diderot	Marseille	Pu	Enveloppe du bâtiment : Façade étanchéité	15	14	1
Perrin	Marseille	Pu	Etude et réalisation d'outillage de mise en forme des matériaux	15	10	5
Diderot	Marseille	Pu	Fluides énergies environnements opt. : génie frigorifique	15	11	4
Caillié	Marseille	Pu	Géomètre topographe	15	13	2
Rempart	Marseille	Pu	Industrialisation des produits mécaniques	24	12	12
Perrin	Marseille	Pu	Industrialisation des produits mécaniques	15	14	1
Paul Langevin	Martigues	Pu	Industrialisation des produits mécaniques	24	20	4
Fabre	Carpentras	Pu	Industrialisation des produits mécaniques	15	9	6
Marie Curie	Marseille	Pu	Industrie des matériaux souples	24	21	3
Perrin	Marseille	Pu	Industries plastiques eurolastic à référentiel européen	15	12	3
Vauvenargues	Aix	Pu	Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	35	25	10
Perrin	Marseille	Pu	Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	24	17	7
ORT Bramson	Marseille	Pr	Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	15	11	4
Jean Lurçat	Martigues	Pu	Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	28	25	3
Benoit	Isle/Sorgue	Pu	Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	35	20	15
St Eloi	Aix	Pr	Maintenance industrielle	35	34	1
Pasquet	Arles	Pu	Maintenance industrielle	24	19	5
Girard	Avignon	Pu	Maintenance industrielle	24	22	2
Les Iscles	Manosque	Pu	Mécanique et automatismes industriels	24	19	5
Vauvenargues	Aix	Pu	Mécanique et automatismes industriels	35	27	8
Pasquet	Arles	Pu	Mécanique et automatismes industriels	24	23	1
Rempart	Marseille	Pu	Mécanique et automatismes industriels	24	20	4
St Eloi	Aix	Pr	Systèmes électroniques	24	17	7
Rempart	Marseille	Pu	Systèmes électroniques	24	14	10
Modele Electronique	Marseille	Pr	Systèmes électroniques	24	20	4
Craponne	Salon	Pu	Systèmes électroniques	18	15	3
Girard	Avignon	Pu	Systèmes électroniques	24	13	11
Diderot	Marseille	Pu	Travaux publics	45	41	4

PLACES VACANTES STS 2009- Domaine des SERVICES- Lycées PUBLICS+PRIVES

Etablissement	Ville	Pu/ Pr	Spécialité/Mention/Voie	Capacités accueil	Présents rentrée (décembre 2009)	Places vacantes
Marie Curie	Marseille	Pu	Analyse de biologie médicale	48	46	2
Romane	Embrun	Pu	Animation et gestion touristiques locales	24	17	7
Clovis-Hugues	Aix	Pr	Animation et gestion touristiques locales	35	29	6
St Eloi	Aix	Pr	Assistant de gestion PME-PMI	35	29	6
Pagnol	Marseille	Pu	Assistant de gestion PME-PMI	35	30	5
Daumier	Marseille	Pu	Assistant de gestion PME-PMI	35	34	1
St Vincent De P.	Marseille	Pr	Assistant de gestion PME-PMI	24	19	5
Perrimond	Marseille	Pr	Assistant de gestion PME-PMI	24	18	6
Paul Langevin	Martigues	Pu	Assistant de gestion PME-PMI	24	18	6
Victor Hugo	Carpentras	Pu	Assistant de gestion PME-PMI	35	30	5
Dauphin	Cavaillon	Pu	Assistant de gestion PME-PMI	35	27	8
Briand	Gap	Pu	Assistant de manager	24	20	4
St Eloi	Aix	Pr	Assistant de manager	35	20	15
Perier	Marseille	Pu	Assistant de manager	35	26	9
Saint Exupery	Marseille	Pu	Assistant de manager	35	25	10
Marie Curie	Marseille	Pu	Assistant de manager	35	29	6
Peguy	Marseille	Pr	Assistant de manager	40	24	16
Paul Langevin	Martigues	Pu	Assistant de manager	35	30	5
Craponne	Salon	Pu	Assistant de manager	35	21	14
Aubanel	Avignon	Pu	Assistant de manager	35	31	4
Victor Hugo	Carpentras	Pu	Assistant de manager	35	28	7
Victor Hugo	Marseille	Pu	Assurance	35	27	8
Victor Hugo	Marseille	Pu	Banque marchés particuliers	35	30	5
Peguy	Marseille	Pr	Banque marchés particuliers	35	20	15
Duby	Luyes	Pu	Commerce international à réf euro	35	34	1
Perier	Marseille	Pu	Commerce international à réf euro	35	33	2
La Cadenelle	Marseille	Pr	Commerce international à réf euro	35	33	2
Saint Exupery	Marseille	Pu	Communication des entreprises	35	29	6
St Joseph Les Maristes	Marseille	Pr	Comm visuelle opt.graph, édit, pub	24	16	8
David Neel	Digne	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	35	21	14
Clovis-Hugues	Aix	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	24	21	3
Sacré Cœur	Aix	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	34	1
Montmajour	Arles	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	35	32	3
Rimbaud	Istres	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	35	28	7
Pagnol	Marseille	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	35	27	8
Marie Curie	Marseille	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	70	63	7
Artaud	Marseille	Pu	Comptabilité et gestion des organisations	35	31	4
St J de La Madeleine	Marseille	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	28	7
Sully	Marseille	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	29	6
Perrimond	Marseille	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	27	8
La Cadenelle	Marseille	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	31	4
St Jean	Salon	Pr	Comptabilité et gestion des organisations	35	27	8
Marie Curie	Marseille	Pu	Diététique	35	30	5
Villars	Gap	Pu	Informatique de gestion	35	29	6
Victor Hugo	Marseille	Pu	Informatique de gestion	35	31	4
Marie Curie	Marseille	Pu	Informatique de gestion	35	34	1
Aubanel	Avignon	Pu	Informatique de gestion	35	28	7

Etablissement	Ville	Pu/ Pr	Spécialité/Mention/Voie	Capacités accueil	Présents rentrée (décembre 2009)	Places vacantes
Esclangon	Manosque	Pu	Management des unités commerciales	35	29	6
Joliot-Curie	Aubagne	Pu	Management des unités commerciales	35	34	1
Monnet	Vitrolles	Pu	Management des unités commerciales	35	34	1
<i>Pasteur</i>	<i>Avignon</i>	<i>Pr</i>	<i>Management des unités commerciales</i>	35	27	8
Villars	Gap	Pu	Négociation et relation client	35	31	4
Genevoix	Marignane	Pu	Négociation et relation client	35	34	1
Pagnol	Marseille	Pu	Négociation et relation client	35	32	3
Saint Exupery	Marseille	Pu	Négociation et relation client	35	29	6
<i>La Cadenelle</i>	<i>Marseille</i>	<i>Pr</i>	<i>Négociation et relation client</i>	35	32	3
<i>ORT Bramson</i>	<i>Marseille</i>	<i>Pr</i>	<i>Négociation et relation client</i>	24	21	3
Craponne	Salon	Pu	Négociation et relation client	35	31	4
Hugo	Carpentras	Pu	Serv et prest relatifs aux sect sanit et soc	24	22	2
Rempart	Marseille	Pu	Technico-commercial	35	32	3
Perrin	Marseille	Pu	Technico-commercial	30	27	3
<i>Sully</i>	<i>Marseille</i>	<i>Pr</i>	<i>Transport</i>	35	34	1
Dauphin	Cavaillon	Pu	Transport	35	29	6
Romane	Embrun	Pu	Ventes productions touristiques	24	15	9
<i>Clovis-Hugues</i>	<i>Aix</i>	<i>Pr</i>	<i>Ventes productions touristiques</i>	48	45	3
Hotelier	Marseille	Pu	Ventes productions touristiques	24	19	5
<i>Peguy</i>	<i>Marseille</i>	<i>Pr</i>	<i>Ventes productions touristiques</i>	35	34	1
<i>La Cadenelle</i>	<i>Marseille</i>	<i>Pr</i>	<i>Ventes productions touristiques</i>	24	23	1